

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Haguenau-Wissembourg  
Nombre d'élus : 19  
Élus : 19  
En fonction : 19  
Présents : 16

**Commune de MOMMENHEIM**  
**Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 10 septembre 2024**

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Steve FUHRMANN- Mme Florence GUTH  
Mme Aurélia HEINRICH - Mme Aniko JUNG - Mme Agnès KAMMERER  
M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN - Mme Anne-Sophie LEMMEL  
M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER  
Mme Sandra WILLMANN.

Absents excusés :

- M. Alain BIETH avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER
- M. Jean-Luc GWISS avec pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER
- Mme Elisabeth JAECK avec pouvoir à Mme Sandra WILLMANN

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

## **5. CREATION D'UN ARBORRETUM POUR LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES EN EAU.**

Rapporteur : Le maire.

### **1. Présentation du projet :**

La commune de Mommenheim souhaite valoriser des parcelles communales par la mise en place d'un arboretum. L'objectif de ce projet est de créer un espace de sensibilisation et de protection de l'environnement.

Les parcelles communales destinées à ce projet sont situées au sud du village, à proximité des installations de loisirs : terrain de foot, club canin, zone de jeux pour enfants et de la piste cyclable qui mène au canal de la Marne au Rhin. L'emplacement choisi est stratégique, afin de permettre une sensibilisation régulière des villageois et une valorisation de cet emplacement également auprès des personnes qui empruntent la piste cyclable ou qui viennent de la gare de Mommenheim (accessible à proximité).

Ce projet concerne les parcelles 191,190,324,189 section 33, sur une surface de 96 ares pour la première partie. Le club canin occupe le reste de la surface de ces parcelles, soit environs 110 ares.

Les parcelles sont actuellement une prairie de fauche. Cette dernière sera conservée sous les plantations et se composera de deux zones :

- Une zone tondue qui servira de cheminement sur le site, entre les arbres. Ce cheminement sera variable au cours de la saison ce qui permettra d'avoir un renouvellement végétatif.
- Une zone en fauche tardive pour créer des zones de refuges pour la faune et qui permettra un cycle végétatif complet pour la flore.

L'arboretum sera localisé le long de la piste cyclable qui a été créée de Mommenheim à Waltenheim sur Zorn et du chemin d'accès au Puits n°1 du champ captant de Mommenheim dont le SDEA est gestionnaire. Il est prévu d'y installer des bancs et des zones de repos pour les visiteurs de l'arboretum.

Ce projet comprend également un volet à long terme qui consistera à créer une connexion entre l'arboretum et la Zorn se trouvant 500 m plus au Sud. Il englobera ainsi, dans les années à venir, le Club canin, déjà en partie arboré et d'autres parcelles du Champ captant, pour une surface complète estimée à environ 4.5ha.

Les parcelles 191,190,324,189 S 33 se trouvant dans la zone A du périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable de Mommenheim, la commune a d'ores et déjà sollicité un avis de l'Agence Régionale de la Santé qui a validé le projet dès lors que la commune s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions des Arrêtés Préfectoraux des 16/09/2004 et 17/06/2016 qui régissent la zone et notamment :

- Le point 6.1.6 interdisant en zone A du PPR l'utilisation de produits phytosanitaires et limitant la fertilisation azotée
- Le point 6.1.7 de l'article 6.1 de la DUP interdisant le retournement des prairies  
A cet effet, la prairie permanente en place ne sera pas détruite, les arbres et arbustes seront implantés dans la prairie existante. La typicité des arbres et arbustes implantés ne couvrira pas le domaine de l'arboriculture ni de de taillis (courte rotation ou gestion forestière).

L'intérêt de l'arboretum est multiple :

- Sensibilisation de la population et notamment par des animations pédagogiques pour les scolaires et le grand public, mise en place de panneaux de communication, ateliers avec interventions d'experts, communication sur les essences locales, installation de nichoirs et gîtes à petite faune pour favoriser la biodiversité ...
- La préservation des ressources. La mise en place d'un arboretum sur des parcelles de prairie s'apparente à de l'agroforesterie. Les arbres ont des capacités importantes de stockage de l'eau, de limitation des températures et de préservation des ressources en eau par le système racinaire en place. Ils ont la possibilité de capter les polluants et d'épurer le sol.

Dans ce secteur particulièrement vulnérable, ce projet apportera :

- Le maintien d'une prairie extensive et fauchée de manière « gestion différenciée » qui permettra de valoriser les essences locales et de diversifier les espèces.
- La diversification des habitats pour préserver et accueillir plus de biodiversité faunistique et floristique
- La préservation de la qualité de l'eau

## **2. Offres commerciales :**

Un devis a été établi par la société WOLF René & Fils ainsi que par la société JARDINS GOTTRY Rémy. Ils s'établissent comme suit :

JARDINS GOTTRI Rémy		WOLFF René & Fils – Espaces Verts	
Travaux divers (études et estimatifs – Installation et sécurité de chantier – travaux préliminaires-divers travaux)	5 790,80 € HT	Travaux préliminaires et préparation de chantier	Non précisé dans le devis
Fourniture d'arbres en Tige et en baliveaux -	443,00 € HT	Fourniture de plantes	4870,85 € HT
Plantations avec accessoires arbres en Tige et baliveaux	1 496,20 € HT	Fourniture protection anti-gibier	1 335,60 € HT
Fourniture d'arbres en jeunes plants	225,00 € HT	Main d'œuvre plantations	5 467,78 € HT
Plantation avec accessoires jeunes plants	561,60 € HT	Fourniture et mise en place de broyage de végétaux	7 467,60 € HT
Fourniture d'arbustes en jeunes plants	1 990,00 € HT		
Plantation avec accessoires jeunes plants	16 841,00 € HT		
<b>TOTAL HT</b>	<b>27 347,60 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>19 141,83 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>32 817,12 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>22 970,20 €</b>

La comparaison des deux devis s'avère impossible du fait que le devis de la société WOLFF manque de précisions sur les prestations.

Un complément d'information lui a été demandé, en vain. A ce jour, il n'est pas possible d'évaluer le coût de travaux préliminaires, du suivi du chantier sur 1 an qui n'est pas mentionné dans le devis.

### **3. Plan de financement et subventions :**

Le projet est éligible aux subventions de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse dans le cadre du soutien aux collectivités territoriales.

Les renseignements pris auprès de l'Agence de l'eau ont révélé la possibilité d'atteindre 80% de financement.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante, étant précisé que le montant total des subventions pourra s'élever à 80% du coût total hors taxe mais que les deux subventions ne se cumulent pas et qu'il conviendra de déterminer lequel des fonds sera sollicité au regard des caractéristiques du projet.

## PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisitions immobilières	0,00 €	0,00 %	AIDES PUBLIQUES (1) :		
			– Établissements publics ( <i>Caisse des Dépôts par ex.</i> )		0,00 %
<b>TRAVAUX (détailler les différents postes)</b>		0,00 %	– Aides publiques indirectes		0,00 %
installation et sécurité de chantier - travaux préliminaires-divers travaux)	5 790,80 €	21,17 %	Autres : Agence de l'eau Rhin-Meuse	21 878,08 €	80,00 %
Fourniture d'arbres en Tige et en baliveaux	443,00 €	1,62 %	– ÉTAT autre ( <i>préciser</i> ) :	0,00 €	0,00 %
Plantations avec accessoires arbres en Tig	1 496,20 €	5,47 %			0,00 %
Fourniture d'arbres en jeunes plants	225,00 €	0,82 %			0,00 %
Plantation avec accessoires jeunes plants	561,60 €	2,05 %			0,00 %
Fourniture d'arbustes en jeunes plants	1 990,00 €	7,28 %	<b>SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	<b>21 878,08 €</b>	<b>80,00 %</b>
Plantation avec accessoires jeunes plants	16 841,00 €	61,58 %	<b>Autofinancement</b>		
		0,00 %	Fonds propres	5 469,52 €	20,00 %
Recettes nettes générées par l'investissement		0,00 %	<b>SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	<b>5 469,52 €</b>	<b>20,00 %</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>27 347,60 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>27 347,60 €</b>	<b>100,00 %</b>

Il est précisé que le FONDS VERT- ACCOMPAGNEMENT DE LA STRATEGIE NATIONALE BIODIVERSITE 2030 pourra également être sollicité en complément ou à la place de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Dans tous les cas de figure, la ou les subventions ne pourront dépasser 80% du montant global HT du projet. A ce stade, il n'est pas exclu de solliciter également la Région Grand Est pour un soutien financier.

Il est demandé au Conseil municipal de privilégier l'offre commerciale de la société Rémy GOTTRI qui permet une visibilité totale des travaux et de leurs coûts.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société Rémy GOTTRY située 16, rue des Haies à 67 170 BERSTHEIM pour un montant total de **27 347,60 € HT soit 32 817,12 € TTC** ;
- **AUTORISE** le maire à ou son représentant à demander toute subvention aux organismes compétents.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.*

Pour extrait conforme,

Le Président, **Francis WOLF**, maire.



Le (la) secrétaire de séance, **Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER**, adjointe au maire.

